

## Le 31 janvier à Paris !

Chaque début janvier, c'est la même chose depuis 5 ans - et même un peu plus longtemps que ça ... Nos vœux pour la nouvelle année nous restent un peu en travers de la gorge dans le domaine professionnel : c'est en effet à ce moment-là que nous prenons connaissance des suppressions de postes prévues pour la rentrée prochaine.

A nouveau plusieurs milliers de suppressions d'emplois dans le 2nd degré prévues au budget 2012, 5 600 pour être précis dont 157 dans notre académie. Cela préfigure donc encore une fois de nouvelles dégradations importantes de nos conditions de travail et d'emploi.

Mais cette année, c'est, en plus, une modification très importante de notre métier qui se profile : en effet, si le projet de décret modifiant notre évaluation aboutissait avec, comme seul évaluateur, le chef d'établissement, ce serait un pas important vers la dénaturation de nos métiers qui aurait été fait. Ce serait la mise en œuvre d'une politique de management libéral qui se mettrait peu à peu en place avec la relégation au 2nd plan de ce qui fait le cœur de notre métier, la classe. Au contraire, l'impression extérieure, la « réputation », le fameux investissement dans l'établissement prendraient des proportions inquiétantes. Et les pressions exercées par le chef d'établissement seraient beaucoup plus difficiles à circonvenir !

### Edito

La journée de grève du 15 décembre dernier a bien montré le rejet de la profession de ce projet de décret. Mais elle n'a pas suffi ...

Alors maintenant, que faire ? Rien, sous prétexte que les élections présidentielles approchent ? C'est la position de certaines organisations syndicales qui jugent la période peu propice à l'action ...

Ce n'est pas celle du SNES-FSU : les enjeux pour notre métier sont trop importants. La profession doit, au contraire, exercer la plus grande pression possible sur le gouvernement, sur les candidats à la présidentielle pour avertir qu'on ne peut pas faire n'importe quoi avec l'Education, avec nos métiers.

C'est pourquoi nous vous appelons à une **journée de grève le 31 janvier** prochain avec une **manifestation nationale à Paris** contre le projet du ministre, contre les suppressions de postes, pour la défense et la revalorisation de nos métiers.

**Alors le 31, soyons nombreux et déterminés à Paris !**

*Olivier Provost, secrétariat départemental SNES-FSU 89*



#### Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 : Réforme de l'évaluation

Page 3 : Suppressions de postes

Page 4 : Social

### Inscrivez-vous pour le bus !

**Le SNES-FSU de l'Yonne affrète un bus pour la manifestation nationale à Paris du 31 janvier.**

**Renvoyez ce coupon pour vous inscrire :**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Lieu de départ (à entourer) :**

**Auxerre - Migennes - Sens**

**Ou envoyez-nous un email :**

snes89@dijon.snes.edu



#### Pour nous contacter :

snes89@dijon.snes.edu

SNES-FSU 89,  
185 rue Campenon,  
89700 TONNERRE

03 86 55 26 23

## Evaluation : un projet inacceptable !

Ainsi, on veut nous faire croire à la reconnaissance du mérite de chacun par une autorité de proximité.

Quand bien même tout se passerait bien dans le meilleur des mondes, quel choix pourra faire le chef d'établissement face aux quotas qui lui sont imposés par le ministère (30 % du corps maxi pour les plus fortes bonifications, 50 % du corps pour les moins fortes). Même s'il reconnaît que 95 % des collègues s'investissent de façon démesurée dans leur travail, il ne pourra faire autrement que de n'en faire reconnaître officiellement que 30 % ! On voit bien ici à quel point l'argument ministériel d'une reconnaissance du mérite est fallacieux et mensonger !

Notre syndicalisme ne peut se satisfaire que seulement 30 % des collègues soient les plus reconnus. Tous les collègues ont passé un concours dur et exigeant, ont été validés lors d'une année de stage et doivent donc avancer au meilleur rythme pour tous. L'avancement pour tous au grand choix est une des revendications que porte le SNES-FSU depuis longtemps.

En outre, dans cette réforme, c'est le cœur même de notre métier qui est bafoué, puisque ce qui se passe dans la classe ne serait plus pris en compte par un spécialiste de la matière (nous ne verrions nos IPR que lors de la titularisation ou si nous postulons pour un poste en CPGE !!!! Autant dire jamais !). L'aspect disciplinaire se trouverait donc totalement relégué, créant de plus des rivalités au sein des équipes puisque tout le monde ne pourra être retenu.

Ce projet est une arme de destruction des solidarités et des soutiens qui doivent exister dans les établissements. La cohérence des actions des personnels des établissements a un impact sur les attitudes et les réussites des élèves dans les établissements, et ce projet de nouvelle évaluation risque donc d'avoir en répercussion un impact négatif sur les élèves.

Alors oui ces projets doivent soulever l'opposition de tous car ce n'est pas en nous mettant en concurrence que l'on améliorera le système. Ce n'est pas en donnant un pouvoir de rétorsion supplémentaire aux chefs d'établissements que l'on améliorera le climat déjà fort dégradé dans un certain nombre d'établissements.

### Evaluation par les chefs d'établissement : rien à craindre ?

La communication du ministère est bien rodée :

Le chef d'établissement et ses adjoints seraient les personnes les plus à même d'évaluer les enseignants dans le 2nd degré : ce sont eux les plus proches des collègues et donc ceux qui les connaissent le mieux.

Il faut faire confiance à ces équipes de direction qui ne veulent que le bon fonctionnement de leur établissement dans l'harmonie avec l'équipe éducative...

Le risque d'une dérive autoritaire et de pressions sur les collègues relèverait donc du pur fantasme syndical !

Et pourtant ...

Dans les derniers mois, le secrétariat départemental du SNES a été plusieurs fois sollicité par des sections d'établissement ou des collègues confrontés à un chef d'établissement mettant en danger les personnels ou peu respectueux des statuts. Pêle-mêle, on trouve :

- tentatives de déstabilisation et d'intimidation ;
- remise en cause du travail des collègues ;
- remise en cause des statuts des enseignants ;
- pressions pour accepter les heures supplémentaires
- ...

Et il ne s'agit pas d'un ou deux établissements mais bien d'une dizaine pour notre seul département !

Qu'en sera-t-il lorsque le chef d'établissement sera le seul décideur de notre note et donc de notre avancement ? Qui osera parler de ses difficultés ou refusera ce qu'on veut lui imposer (heures supplémentaires, stagiaires, suppression d'heures de première chaire...)?

**Rien à craindre pour l'avenir, vraiment ???**

### Négociations ...

Après l'annonce de ce projet de réforme de l'évaluation, le ministère de l'Education a démenti avoir un projet bouclé et qu'il était ouvert à des évolutions sur ce sujet.

Le SGEN-CFDT s'est d'ailleurs retiré de la journée d'action du 15 décembre dernier au prétexte qu'il aurait obtenu l'ouverture de négociations avec le ministère sur ce projet de réforme.

#### *Où en est-on réellement ?*

Toutes les déclarations ministérielles vont dans le même sens : la place du chef d'établissement dans le 2nd degré comme seul évaluateur est un point non négociable !

Dès lors, qu'espérer de rencontres et de négociations avec le ministère si ce n'est à la marge ?

La journée du 15 décembre a montré le profond refus de la profession de voir confier au seul chef d'établissement la responsabilité de nous évaluer d'autant plus si cette notation est liée à l'avancement de notre carrière.

La pétition en ligne pour demander le retrait de ce texte a recueilli plus de 70 000 signatures (<http://retraitduprojetevaluation.net/>)

**Pour l'instant, il n'y a donc rien à discuter, le retrait de ce projet est un préalable.**

### Etablissements ECLAIR : un avant-goût !

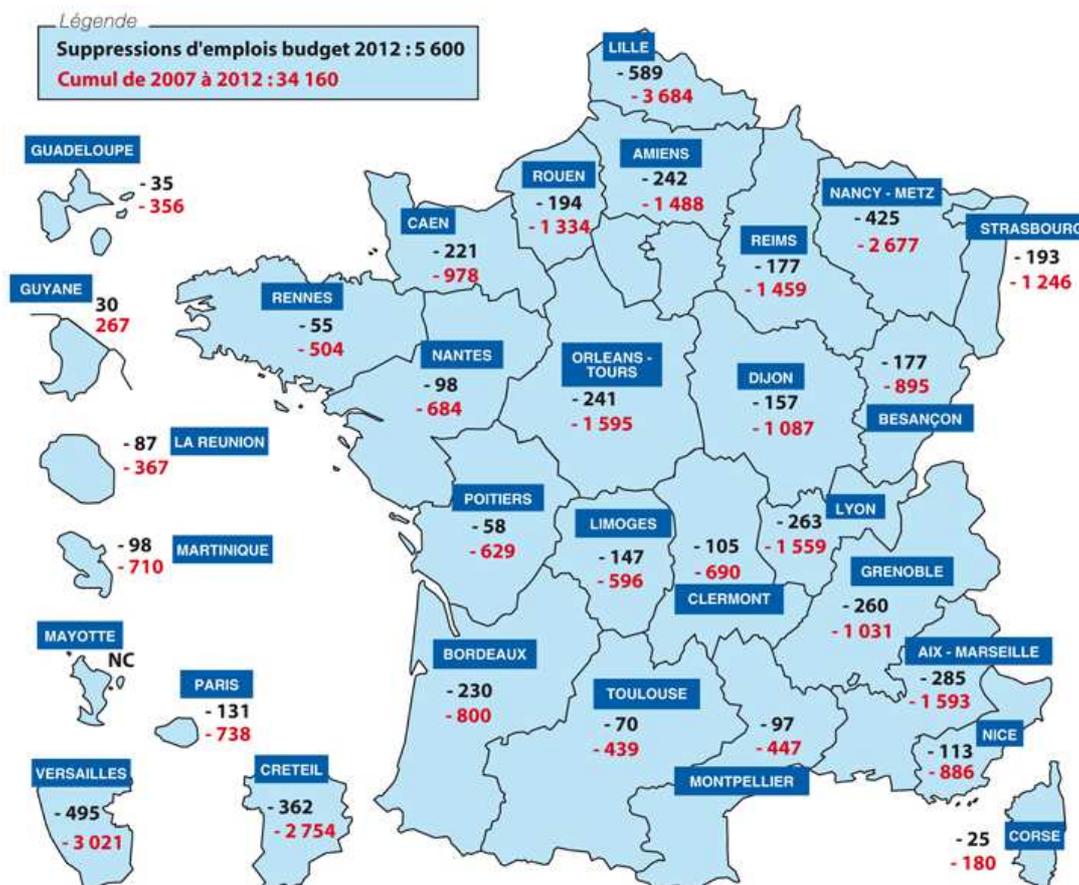
La nouvelle circulaire des établissements ECLAIR est parue :

le **chef d'établissement** va pouvoir attribuer de manière discrétionnaire **une partie de l'indemnité** (qui remplace l'indemnité zep) **à certains** et pas à d'autres collègues ...

Les postes vacants de ces établissements sont sortis du mouvement académique (et inter académique) et vont pouvoir être demandés directement dans toute la France hors commission paritaire et barème, sur CV, lettre de motivation, dernier rapport de l'IPR, l'avis du recteur s'appuyant sur celui du chef d'établissement !

# Suppressions de postes : la saignée continue en 2012 !

## Situation dans le 2nd degré



### Repères académiques :

- 157 suppressions de postes prévues en 2012.
- Depuis 2007, 1087 emplois ont été supprimés.
- Des effectifs en hausse : depuis 2 ans, l'argument des baisses d'effectifs ne tient plus, ils se sont stabilisés et sont en légère hausse (+ 0,26 % prévus à la rentrée prochaine).

### Continuer à supprimer des postes ... mais comment ???

C'est la question qu'on peut se poser en vivant la situation dans les établissements au quotidien. Mais, selon le ministre, la situation est meilleure ainsi que dans le début des années 90 ... Les recteurs sont invités à utiliser les mêmes « leviers » qu'à la rentrée 2011.

- Quels sont-ils selon le ministère ?
- **La taille des classes** qui ne relève pas de l'éducation prioritaire : la situation va donc continuer à se dégrader, notamment en collège.
  - **le réseau des établissements** : les services partagés vont donc encore augmenter ...
  - **les décharges de service enseignants** : les quelques collègues qui bénéficiaient de quelques heures pour des projets bénéficiant à tout le monde (collège au cinéma par ex) vont avoir encore plus de mal à les reconduire. Quant aux décharges statutaires, elles vont encore être remises en cause.
  - **le dispositif de remplacement des enseignants absents** : moins de TZR à qui on demandera de faire encore plus de km ou d'enseigner une autre discipline, moins de remplacements tout simplement !
  - **l'organisation de l'offre d'enseignement en lycée** : n'oublions pas que la réforme va arriver en Terminale ...

### Les documents de préparation de la rentrée prochaine viennent de nous parvenir :

Sur les 157 emplois supprimés, 15 seront retirés sur les moyens de remplacement, 12 chez les assistants de langues, le reste dans les départements.

Pour 283 élèves en plus dans l'académie, il y aura donc 130 postes (Equivalents Temps Pleins de 18 h) de supprimés.

**Dans l'Yonne, 134 élèves en plus, 29 ETP en moins !**  
 Dans les collèges yonnais, le H/E passe de 1,254 à 1,235, ce qui signifie une très nette dégradation à prévoir pour la rentrée prochaine ...

	évolution effectifs élèves		évolution dotation horaire En ETP	
	académie	Yonne	académie	Yonne
collèges	381	147	-37	-7
LP	-366	-74	-42	-14
LEGT	321	65	-51	-8
post-bac	-53	-4		
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>134</b>	<b>-130</b>	<b>-29</b>

Bref, on peut encore gratter l'os !

## **Vous prendrez bien une journée de carence ...**

Le gouvernement actuel fait toujours appel à l'équité ... lorsqu'il s'agit de taxer davantage les salariés !

C'est encore une fois le cas avec la journée de carence en cas d'arrêt maladie qui vient d'être votée.

Pour remplir les caisses de l'Etat, une 4ème journée de carence était envisagée pour les salariés du privé et au nom de l'équité, c'était l'occasion d'en imposer une dans le public ...

Rappelons que les salariés du privé peuvent être couverts pas des conventions collectives ou des accords d'entreprise pour la prise en charge des journées de carence.

D'ailleurs, ces mêmes entreprises ont exercé quelques pressions et la 4ème journée de carence a disparu pour le privé (tant mieux pour eux !) ... mais pas celle pour le public et il est même envisagé d'en instaurer une 2ème !

Une occasion de plus d'opposer salariés du public et du privé pour une mesure qui de toute façon sera une goutte d'eau s'il s'agit de renflouer les caisses de l'Etat !

## **... avec un zest de TVA « sociale » ?**

C'est la nouvelle idée miracle du sarkozisme.

La TVA sociale, qu'est-ce que c'est ?

C'est l'utilisation d'une partie du produit de la TVA pour financer la protection sociale (à la place ou en appoint des cotisations sociales des employeurs - pas celles des salariées ...). Elle permettrait d'alléger le coût du travail pour les entreprises en transférant le coût de la protection sociale sur la consommation ...

Quant à l'aspect « social », parlons-en !

La TVA est une des taxes les plus injustes : tous les consommateurs sont taxés de la même manière, alors que les cotisations sont, elles, proportionnelles au salaire...

Et le bénéfice pour les salariés reste à démontrer : Leurs salaires augmenteront-ils ? Le chômage baissera-t-il ? Ou les actionnaires bénéficieront-ils de davantage de dividendes ?!!

## **Avec tous mes vœux !**

### ***Ce que je souhaite pour l'Education :***

— Autonomie du chef d'établissement pouvant aller jusqu'au recrutement par ce dernier des personnels et leur évaluation,

— Fin du collège unique avec l'éviction précoce des collégiens sous couvert de préparation à la voie professionnelle,

— Désengagement de l'Etat employeur qui se décharge sur l'Université de l'ensemble de la formation des enseignants et CPE.

Et, cerise sur le gâteau, annonce d'une **augmentation du temps de travail des enseignants** - ces feinéants bien connus ! - avec une vague promesse de revalorisation salariale (on nous avait déjà fait le coup en 2007 ...).

C'est le modèle d'une école très libérale que nous a promis le Président lors de ses vœux au monde de l'Education.

Vœux qui s'apparentent d'ailleurs davantage à un programme de campagne présidentielle.

Au moins, nous voilà prévenus !

## **Un dialogue social rénové !**

C'est par ses mots que le Recteur a mis en place le nouveau Comité Technique Académique (CTA) issu des dernières élections professionnelles en insistant sur son attachement à la qualité de ce dialogue social ... pour ensuite refuser la parole aux suppléants présents comme l'usage le permettait jusqu'à présent !

Même attitude dans d'autres académies où parfois les suppléants n'ont même pas eu droit à une table (à Dijon, il a fallu la demander mais elle nous a été donnée).

Et même son de cloche dans les départements lors des comités techniques spéciaux départementaux (CTSD).

Dans l'Yonne, le suppléant d'une autre organisation syndicale n'a même pas pu siéger (comme le décret régissant les CT lui en donne le droit) : l'administration dans l'incapacité de lui trouver un remplaçant ne l'ayant pas autorisé à quitter sa classe !

Et au-delà du déroulement même des séances, nous constatons que les documents qui nous sont remis sont beaucoup plus restreints que par le passé : il s'agit de nous donner le moins d'informations possible !

Pour nous, rénovation allait de paire avec amélioration, pas pour l'administration ...